N° 24 05 20

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

23 mai 2024

Date du Conseil Municipal

29 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 26

Votants ----- 32

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :
04 JUIN 2024
Publié le :
04 JUIN 2024
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT et FRAUX.

A l'exception de :
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.
Madame MANENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

20/ QUAI DES ARTS – SAISON 2024/2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) LE GRAND T ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSE :

Quai des Arts propose de reconduire le partenariat mis en place entre Quai des Arts et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Le Grand T.

Ce partenariat porte sur plusieurs opérations menées dans le cadre de la saison 2024/2025 de Quai des Arts.

1- L'accueil à Quai des Arts de trois spectacles programmés par Le Grand T et décentralisés dans le département, à des conditions très avantageuses.
L'objectif est de favoriser la programmation de spectacles de théâtre pour faciliter l'accès aux œuvres par le grand public.

Pour ces spectacles, Le Grand T prend à sa charge l'ensemble des cachets, frais de déplacements et d'accueil des équipes artistiques et refacture, uniquement pour les séances tous publics, un montant forfaitaire très avantageux calculé au prorata de la jauge de Quai des Arts. Sur ces séances tous publics, Quai des Arts met à disposition du Grand T un quota de 30 places vendues directement par Le Grand T dans le cadre de ses abonnements par ses services de billetterie et selon sa propre grille tarifaire. L'intégralité de ces recettes encaissées par Le Grand T sera ensuite reversée à Quai des Arts. Des séances scolaires sont également programmées.

2- Quai des Arts est partenaire de l'opération « L'école du spectateur / T au Théâtre » mise en place par Le Grand T.
Des visites du théâtre sont organisées et des représentations sont réservées exclusivement aux collégiens participant à l'opération « T au théâtre ». Dans le cadre de l'opération « T au théâtre », Quai des Arts s'engage également à réserver un quota de places pour des classes de collégiens sur les représentations des spectacles objets du partenariat pour un tarif de 7 € par place. Sur ces représentations (scolaires et tout public) la billetterie est gérée par Quai des Arts et les places seront facturées directement aux établissements scolaires partenaires de T au Théâtre.

3- Quota de places réservé pour les abonnés de Quai des Arts sur un spectacle exceptionnel du Grand T.
Le Grand T est en travaux toute la saison prochaine et ne proposera donc pas de spectacles dans ses murs.

4- Adhésion au Réseau des Programmateurs de Loire-Atlantique (RIPLA).
La convention prévoit également la participation de Quai des Arts au Réseau des Programmateurs de Loire-Atlantique (RIPLA) dont les missions sont de favoriser la diffusion et la création artistique sur la Loire-Atlantique, mais aussi développer les résidences d'artistes, les projets participatifs et l'éducation artistique et culturelle en Loire-Atlantique. L'adhésion saisonnière 2024/2025 collectée par le Grand T est fixée pour la Ville de Pornichet au montant de 1 500 € TTC.

5- Participation au Fonds pour la création et la diffusion artistique.
La convention prévoit enfin la participation de Quai des Arts au Fonds pour la création et la diffusion artistique qui a pour but de financer des projets d'artistes du Département en cours de création et de leur permettre une diffusion sur la Loire-Atlantique. La participation saisonnière 2024/2025 collectée par le Grand T est fixée pour la Ville de Pornichet au montant de 633 € TTC (dont TVA 5.5%).

Le projet de convention, soumis au Conseil Municipal, fixe les modalités d'intervention respectives du Grand T et de la Ville de Pornichet et précise les implications et responsabilités de chaque structure ainsi que les tarifs qui s'appliquent et les échanges financiers susceptibles d'intervenir entre les partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat et ses six annexes entre Le Grand T et la Ville de Pornichet.

DELIBERATION :

⇨Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇨Vu l'avis de la Commission culture, animations, sport et vie associative en date du 22 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat et ses annexes entre l'EPCC Le Grand T et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à les signer et à en assurer leur exécution.

N° 24 05 20

- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,

Antoine DONNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

N°24.05.20

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 29 MAI 2024
Le Maire
Jean-Claude PELLETEUR

Le Grand — T

Théâtre
de Loire—Atlantique

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le
Publié le
Certifié exact, 04 JUIN 2024
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Grand T – EPCC
68 rue du Général Buat
CS 30111 44001 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.51.88.25.25 – Mail : renaudin@leGrandT.fr
SIRET : 798 868 717 000 17 - Code APE : 9001Z
TVA Intracommunautaire : FR 03 798 868 717
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004116 / 004118 / 004119
Représenté par sa directrice administrative et financière, **Marie Belleville**
Et ci-après dénommé **Le Grand T**

et

La Ville de Pornichet
Hôtel de Ville – 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 Pornichet
Numéro de S.I.R.E.T : 214 401 325 000 11 - Code APE/NAF : 8411 Z
N° TVA Intracommunautaire FR 912 144 013 25
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004530 / 004541 / 004542 du 24/07/2020 accordées à L. CHOHIN par délégation.
Représentée par son Maire, Monsieur **Jean-Claude PELLETEUR**,
Et ci-après dénommée **Le Théâtre**

Article 1 : Objet

Dans le cadre du Réseau d'Information des Programmateurs de Loire-Atlantique (RIPLA), **Le Grand T** programmera en partenariat avec **Le Théâtre** lors de la saison 2024-2025, les spectacles mentionnés ci-après dont il dispose du droit de représentation dans le cadre de contrats passés avec les producteurs.

Article 2 : Spectacles accueillis par Le Théâtre

- **« Simple » - un projet de Ayelen Parolin - RUDA**

  Lieu des représentations : Quai des Arts
  Dates des représentations :
  - Jeudi 12 décembre 2024 à 20h

  Le lieu sera mis à disposition à partir du **Mardi 10 décembre 2024 en après-midi**
  La jauge est fixée à : 450 places
  Le nombre d'artistes et ou techniciens participant à ce spectacle est estimé à : 6
  Taux de TVA sur billetterie : 2,10%
  Ce spectacle est Tout public à partir de 9 ans

- **« Grand Pays » – Idée originale Nolwenn Le Doth et Anna Pabst – Texte de Faustine Noguès / Collectif Le Bleu d'Armand**

  Lieu des représentations : Quai des Arts
  Dates des représentations :
  - Mardi 4 février 2025 à 20h

  Le lieu sera mis à disposition à partir du **dimanche 2 février 2025 au soir**
  La jauge est fixée à : 450 places
  Le nombre d'artistes et ou techniciens participant à ce spectacle est estimé à : 7
  Taux de TVA sur billetterie : 2,1%
  Ce spectacle est Tout public

- **« Starting block » - Une création de La Collective Ces Filles-là**

  Lieu des représentations : Quai des Arts
  Dates des représentations :
  - Jeudi 13 mars 2025 à 9h45 et 13h45 (séances présentées dans le cadre de « T au Théâtre ! » et à destination des collégiens)
  - Vendredi 14 mars 2025 à 13h45 (séance présentée dans le cadre de « T au Théâtre ! » et à destination des collégiens)
  - Vendredi 14 mars 2025 à 20h30 (représentation tout public)

  Le lieu sera mis à disposition à partir du **Mercredi 12 mars 2025 au matin**
  La jauge est fixée à : 180 places pour les représentations scolaires et pour la représentation tout public.
  Le nombre d'artistes et ou techniciens participant à ce spectacle est estimé à : 8
  Taux de TVA sur billetterie : 2,1%
  Ce spectacle est Tout public à partir de 11 ans

Article 3 : Billetterie – Prix des places - Invitations

Les Partenaires assureront chacun auprès de leur public, la vente de places pour les représentations prévues dont la répartition des places a fait l'objet d'un accord préalable entre les partenaires. Chaque partenaire assurera l'édition des billets pour son public et fournira un exemplaire type de billet pour reconnaissance par les contrôleurs.

- Le placement dans la salle **du Théâtre** est libre et se fait selon l'ordre d'arrivée à la salle. Les billets donnant accès aux spectacles du **Théâtre** émis par **Le Grand T** devront mentionner cette information et permettront l'entrée directe dans la salle.

Pour chaque spectacle :

- Ventes dans le cadre de l'abonnement :
  - Afin de ne pas perturber les habitudes de son public, chaque partenaire usera de la tarification qui lui est propre pour un type de spectacle équivalent.
  - Pour **Le Grand T**, la grille tarifaire applicable est la suivante :
    - Tarif Plein : 13€ (personnes de + 26 ans)
    - Tarif Très Réduit : 6€ (personnes de moins de 26 ans, intermittents du spectacle, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH), aux personnes ayant un quotient familial égal ou inférieur à 900€ et aux détenteurs de la carte CartS et de la Carte Blanche Ville de Nantes).
  - Pour **Le Théâtre**, la grille tarifaire applicable sera fonction de ses tarifs qu'il pratique habituellement.

- Vente hors abonnement, à l'unité :
  - Pour **Le Grand T**, la grille tarifaire applicable est la suivante :
    - Pour les spectacles avec un minimum garanti à 85% :
      - Tarif plein : 16€
      - Tarif très réduit : 12€
    - Pour les spectacles avec un minimum garanti à 65% :

- Tarif plein : 14€
- Tarif très réduit : 8€

▪ Pour **Le Théâtre**, la grille tarifaire applicable sera fonction de ses tarifs qu'il pratique habituellement.

▪ Pour les places de spectacles vendues dans le cadre du dispositif « T au Théâtre ! » (Hors *4211km* et *Starting block* en représentations scolaires), les places seront exclusivement vendues par **Le Théâtre** selon la grille tarifaire suivante :

– Tarif pour les collégiens : 7€

o Invitations :

▪ 10 places en invitation pour les représentations Tout Public (sauf *Starting block*) et 6 places en invitation pour les représentations scolaires et les représentations Tout Public de *Starting block* seront réservées par **Le Théâtre** sur propre contingent dont la répartition sera directement gérée par **Le Grand T** et transmise au **Théâtre** avant les représentations (invitations pour les artistes et invitations protocolaires).

o Invitations Le Grand T :

▪ « Simple » : 2 places sur la représentation tout public

▪ « Grand Pays » : 2 places sur la représentation tout public

▪ « Starting block » : 2 places sur la représentation tout public

Ces places seront réservées pour le personnel du Grand T souhaitant assister à la représentation. Elles seront remises en vente si le quota n'est pas utilisé.

Article 4 : Modalités financières :

Conformément aux règles applicables au sein du RIPLA, **Le Théâtre** s'engage à verser au **Grand T** à l'issue de chaque représentation et sur présentation de factures :

o Pour les spectacles hors-coréalisation :

▪ Un minimum garanti contractuel correspondant à :

– 65% de la jauge de la salle ou de la jauge du spectacle, chaque place étant valorisée au tarif de 10€ TTC pour les spectacles dont le cout d'exploitation (cession, frais d'approche, frais technique et droits d'auteur) pour le Grand T est inférieur à 10.000,00€ HT.

– 85% de la jauge de la salle ou de la jauge du spectacle, chaque place étant valorisée au tarif de 15€ TTC pour les spectacles dont le cout d'exploitation (cession, frais d'approche, frais technique et droits d'auteur) pour le Grand T est supérieur à 10.001,00€ HT.

o Pour les spectacles en coréalisation :

▪ Pour les représentations Jeune Public :

– Pour les représentations scolaires (hors T au Théâtre !) : une facture correspondant à 100% du coût d'exploitation de la représentation spectacle.

o Pour les représentations à destination des collégiens dans le cadre de « T au Théâtre ! » :

▪ **Le Grand T** s'acquittera de l'ensemble des frais d'organisation de la représentation (cession, hébergement, voyage, frais technique et droits d'auteur).

Article 5 : Recettes de billetterie et droits d'auteur

Pour chaque représentation :

o Pour les spectacles hors-coréalisation :

▪ La recette globale de billetterie TTC encaissée par **Le Théâtre** (abonnements, location, bureau) sera intégralement conservée par **Le Théâtre.**

▪ La recette globale de billetterie TTC encaissée par **Le Grand T** (abonnement) sera intégralement reversée au **Théâtre**, accompagnée du bordereau de recettes correspondant sur lequel figureront les chiffres de fréquentation payante et exonérée.

o Pour les spectacles en coréalisation :

▪ Pour les représentations dans le cadre de la programmation tout public : la recette globale TTC encaissée par **Le Théâtre** (abonnements, location, bureau) sera intégralement

reversée par **Le Théâtre au Grand T**, accompagnée du bordereau de recettes correspondant sur lequel figureront les chiffres de fréquentation payante et exonérée.

- Pour les représentations Jeune Public :
  - Pour les représentations scolaires (hors T au Théâtre !) : la recette globale de billetterie TTC encaissée par **Le Théâtre** (abonnements, location, bureau) sera intégralement conservée par **Le Théâtre**, qui transmettra au **Grand T** le bordereau de recettes correspondant sur lequel figureront les chiffres de fréquentation payante et exonérée.

- Droits d'auteur :
  - Pour toutes les représentations, **Le Grand T** assurera la déclaration et le paiement des droits d'auteurs auprès des organismes concernés. Pour ce faire, **Le Théâtre** communiquera **au Grand T** le bordereau de recettes global de ses ventes en remplissant le document envoyé par **Le Grand T** (places payantes et exonérées) pour chaque représentation mentionnée dans la convention de partenariat.

- Taxe fiscale :
  - Dans le cas où les spectacles et/ou compagnies ne bénéficieraient pas d'un subventionnement public, **Le Grand T** prendra en charge le règlement de la taxe parafiscale sur les spectacles auprès de l'ASTP.

Article 6 : Téléchargement des factures via le portal Chorus Pro

Pour permettre la mise en œuvre des dispositions prévues par l'Ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au **développement de la facturation électronique**, la Direction Générale des Finances Publiques a lancé le **portail de facturation Chorus Pro**, opérationnel depuis le 1er janvier 2017. **Le Grand T**, en tant qu'Établissement Public, y dispose d'un espace dédié.

6.1 : Factures émises par **Le Grand T** au **Théâtre** pour le minimum garanti, la cotisation RIPLA et le Fonds de création et de diffusion artistique

- Si **Le Théâtre** dispose d'un espace sur le portail Chorus Pro :
  Libellé : QUAI DES ARTS PORNICHET
  N° identifiant 21 440 132 500 086
  Conformément au fonctionnement du portail, une notification est envoyée au **Théâtre** suite au dépôt d'une facture du **Grand T** à leur intention. **Le Théâtre** doit ensuite télécharger la facture via le portail Chorus Pro.

- Si **Le Théâtre** ne dispose pas d'un compte sur le portail Chorus Pro :
  Le Grand T adressera ses factures au **Théâtre** par voie postale ou mail.

6.2 : Factures émises par **Le Théâtre** au **Grand** T pour le reversement de la recette

- Si **Le Théâtre** dispose d'un espace sur le portail Chorus Pro :
  La facture émise par **Le Théâtre** à l'attention du **Grand T** devra être déposée sur le portail en utilisant :
  - Soit le numéro d'identifiant du **Grand T** (correspondant au numéro SIRET) : **798 868 717 000 17**
  - Soit le libellé du **Grand T** : **LE GD T THEATRE DE LOIRE ATLANTIQUE**

  Conformément au fonctionnement du portail, une notification est ensuite envoyée au **Grand T** suite au dépôt de la facture par **Le Théâtre** (Il est inutile d'envoyer un exemplaire papier des factures).

- Si **Le Théâtre** ne dispose pas d'un compte sur le portail Chorus Pro :
  Le Théâtre adressera sa facture au **Grand T** par voie postale ou mail.

Article 7 : Obligations des partenaires

- **Le Grand T :**
  - Sera responsable de la contractualisation avec la compagnie, de l'organisation de

l'hébergement, du transport et de la restauration de l'équipe artistique et réglera l'ensemble des frais générés par l'accueil du spectacle présenté, y compris les droits d'auteurs, à l'exception des frais mis à la charge du **Théâtre** à l'article 7.

- Sera responsable de la conception et de l'édition du programme de salle qui sera distribué le soir des représentations.
- Sera responsable de la coordination technique. En fonction des demandes liées à la fiche technique, **Le Grand T** prendra à sa charge la location éventuelle de matériel technique (éclairage, son...) complémentaire aux équipements fournis par **Le Théâtre.**
- Les spectacles comprendront les décors, costumes, meubles et accessoires, et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. **Le Grand T** en assurera le transport aller et retour.

- **Le Théâtre :**
  - Selon les prescriptions de la fiche technique et du responsable technique du **Grand T**, il mettra à disposition sa salle en ordre de marche, y compris l'équipe permanente ou personnel intermittent nécessaire aux déchargements et chargements, aux montages et démontages et au service des répétitions et des représentations du spectacle accueilli, ces éléments restant à la charge de la structure accueillante.
  - Mettra à disposition des équipes techniques un système élévateur conforme aux normes de sécurité permettant l'accès au point d'accroche de la salle.
  - Garantit la présence d'au moins un responsable susceptible d'effectuer ou d'autoriser les branchements électriques de puissance et la conformité de son lieu de représentation avec les règles de sécurité concernant les ERP.
  - Assurera pour chaque représentation des spectacles accueillis dans son lieu, l'accueil du public (contrôle des billets à l'entrée de la salle, placement des spectateurs et distribution des programmes) et la billetterie en mettant à disposition son personnel permanent et son équipe d'accueil 1 heure avant le début des représentations.

- **Obligations communes :**
  - Chaque partenaire sera responsable pour les collaborateurs qu'il salarie des obligations sociales et fiscales afférentes et en effectuera les opérations de déclaration et de liquidation.
  - Chaque partenaire favorisera la mise en œuvre de l'opération en mettant à disposition ses ressources propres et ses réseaux pour sensibiliser les publics.
  - Chaque partenaire mettra à disposition ses moyens matériels et humains pour l'organisation pratique des représentations mentionnées à l'article 2.
  - Chaque partenaire assurera, pour l'ensemble des spectacles programmés, la billetterie auprès de son public selon les modalités fixées à l'article 3, excepté pour les représentation scolaires des spectacles *4211km* et *Starting block* pour lesquels **Le Grand T** assurera la totalité des opérations de billetterie, l'encaissement et la comptabilité des recettes (7€ la place et invitation pour les accompagnateurs), par l'intermédiaire du Pôle Public et Communication (Caroline Urvoy - tel : 02 28 24 28 17 - email : urvoy@leGrandT.fr)

Article 8 : Accueil de l'équipe artistique et accueil du public

Accueil de l'équipe artistique

- **Le Théâtre** mettra à disposition de l'équipe artistique un local propre et chauffé permettant d'installer une ou plusieurs loges.
  Cet espace devra comprendre au minimum :
  - Un point d'eau, du savon...
  - Un miroir, un éclairage confortable permettant aux comédiens de se maquiller (ne pas hésiter à prévoir un éclairage d'appoint : halogène, lampe sur pied...).
  - Un lot de serviettes propres, des portants à costumes équipés de cintres.
  - Des bouteilles d'eau, café, thé, tasses, sucre, petites cuillères.
  - Les comédiens ne dînant généralement qu'après le spectacle, **Le Théâtre** mettra à leur disposition une petite collation (charcuterie, pain, petits gâteaux, fruits secs et frais, boissons diverses...).
- À l'issue du spectacle, **Le Théâtre** organisera et prendra en charge un dîner pour l'ensemble des équipes membres de la compagnie (artistes, techniciens, personnel administratif). Ce dîner devra

comprendre au minimum une entrée, un plat chaud et un dessert, et tenir compte des éventuels régimes alimentaires de certaines personnes. Il pourra être organisé dans l'enceinte du Théâtre ou à l'extérieur.
Pour une meilleure convivialité, la participation au dîner d'un représentant du théâtre est souhaitée.

- **Dans le cadre de la programmation « T au Théâtre ! », seule une collation** devra être prévue dans les loges (petits gâteaux, fruits secs et boissons chaudes et froides, ...).

Accueil du public

- **Le Théâtre** pourra assurer le cas échéant un service de bar. Il fera dans ce cas son affaire des autorisations éventuelles, de l'organisation pratique et de l'encaissement des recettes qui resteront sa propriété.
  En qualité d'employeur, **Le Théâtre** assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de ses personnels d'accueil, de contrôle et de bar.

Article 9 : Planning d'intervention technique

Anthony Pécaud, régisseur général du Grand T (contact : 06 48 45 85 83 - pecaud@legrandt.fr) prendra contact avec **Le Théâtre** afin de définir d'un commun accord les modalités pratiques des montages et des démontages des spectacles cités à l'article 2.

Article 10 : École du spectateur

Visites du Théâtre :

- **Le Théâtre** :
  - Organisera et recevra pour une visite du Théâtre Quai des Arts les classes de 4ème et 3ème des collèges qui participent à l'opération « T au Théâtre ! » la semaine du 27 au 31 Janvier 2025 sur 3 créneaux.
  - S'engage à mettre à disposition **2 techniciens** de son équipe pour l'animation des visites de son théâtre, organisées en collaboration avec l'équipe du Grand T. La présence du directeur du **Théâtre** ou d'une personne des relations publiques est également souhaitée pour la présentation orale de la structure aux élèves en préambule à la visite technique et la coordination de la visite *(absence de l'équipe du Grand T).*

- **Le Grand T** :
  - Fournira via son Pôle Public et Communication tous les éléments d'informations nécessaires à ces visites.

Spectacles – T au Théâtre Niveau 1 – 2 – 3 :

- **Le Théâtre**
  - Accueillera sur le spectacle **Starting block** les classes des collèges qui participent à l'opération « T au Théâtre ! » selon la répartition suivante :
    - *T au Théâtre Niveau 1* : 64 places sur la représentation du Jeudi 13 mars 2025 à 9h45, 64 places sur la représentation du Jeudi 13 mars 2025 à 13h45 et 128 places sur la représentation du Vendredi 14 mars 2025 à 13h45
    - *T au théâtre Niveau 2 :* 128 places sur la représentation du Jeudi 13 mars 2025 à 9h45, 128 places sur la représentation du Jeudi 13 mars 2025 à 13h45
  - S'engage à prévoir le personnel nécessaire à l'accueil et au placement des élèves (les effectifs réels seront communiqués en septembre 2024 par le Pôle Public et Communication)
  - Renverra les enseignants vers la plateforme Pearltrees (https://www.pearltrees.com/legrandt_loire_atlantique) pour avoir des informations complémentaires sur le spectacle
  - Organisera et à animera un bord de scène avec l'équipe artistique des spectacles.

Article 11 – Communication

Pour l'exploitation des spectacles, chaque partenaire décidera seul en fonction de sa charte graphique et de ses orientations de communication, de la nature et de l'image de la publicité faite pour les spectacles, dont il assumera les frais.

Chaque partenaire assurera de même les relations avec la presse et les médias régionaux ou nationaux (information, séances photos, générale de presse...) et veillera dans toutes ses démarches d'information, de promotion et de publicité, à préserver au mieux l'image des coproducteurs.

Le Théâtre :

- Veillera à ce que sur tous ses documents de communication afférents au spectacle soient cités les noms de l'équipe artistique du spectacle dans l'ordre alphabétique ainsi que les mentions obligatoires communiquées par **Le Grand T**.
- Fera mention sur tous ses documents de communication de la présente opération de partenariat avec la mention obligatoire : « **Un spectacle en partenariat avec Le Grand T, théâtre de Loire-Atlantique** » accompagné du logo du Grand T.
- Fera mention sur tous ses documents de communication du soutien du Fonds Ripla pour la création et la diffusion artistique pour le spectacle retenu avec la mention obligatoire : « **Avec le soutien du Fonds Ripla pour la création et la diffusion artistique** ».

Le Grand T :

- **Le Grand T** fournira un jeu de photos, un dossier de presse, des affiches et des programmes pour l'ensemble des spectacles mentionnés à l'article 2.

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de trois minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partielle, du spectacle devra faire l'objet d'un accord particulier.

Article 12 : Assurances

Chacune des parties contractera les assurances nécessaires à la couverture des risques relevant de ses obligations particulières telles que définies dans le présent contrat (personnes, matériels, éléments corporels de production, responsabilité civile etc....).

Article 13 – Annulation du contrat

13-1 Force majeure

Le contrat sera considéré comme nul et non avenu et chacune des deux parties sera dégagée de ses obligations au cas où le présent contrat serait empêché par un cas de force majeure, **c'est-à-dire des circonstances qui se sont produites après la signature du contrat, en raison de faits d'origine extérieure, d'un caractère imprévisible et insurmontable qui ne peuvent être empêchés par les cocontractants** tels que catastrophe naturelle, guerre, insurrection, incendie, grève des services publics, fermeture administrative.
Dans ce cas, aucune somme ne sera due par **Le Grand T** au **Théâtre,** excepté, le cas échéant les frais de déplacements, d'hébergement et de repas engagés et justifiés à la date de la décision d'annulation qui feront l'objet d'un partage à part égale, aucune des deux parties n'étant responsable.

13-2 Maladie

Au cas où la **maladie** dûment constatée de l'un des artistes empêcherait une représentation d'avoir lieu aucun dédit ne sera exigible par l'une ou l'autre des parties. Seules **les représentations effectuées et les frais d'approche afférents** seront payés par **Le Grand T** qui se réserve le droit de faire contre-visiter l'artiste malade ou blessé. En cas d'annulation de toutes les représentations, les acomptes éventuellement versés au **Théâtre** seront restitués **au Grand T**.

13-3 Défauts

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat, la non-conformité des décors aux normes de sécurité imposées par la règlementation, le changement de distribution par rapport à celle figurant au présent contrat sans accord formalisé entraîneraient sa résiliation de plein droit pour inexécution d'une clause jugée essentielle du présent contrat. Dans ce cas, aucune somme ne sera due par l'organisateur au producteur qui restituera les acomptes éventuellement versés ; En outre le producteur remboursera à l'organisateur les frais éventuellement engagés par ce dernier pour l'accueil du spectacle (locations, transport, hébergement...).

13-4 Autres cas

Dans tous les autres cas, toute annulation provoquée par l'une des parties entraînera, pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre une indemnité pour rupture contractuelle.

En ce qui concerne le producteur, l'indemnité perçue correspondra au maximum au coût de cession.
En ce qui concerne l'organisateur, elle correspondra aux frais engagés et justifiés pour l'accueil du spectacle (locations, transport, hébergement…)
Tout acompte perçu le cas échéant par la partie défaillante sera immédiatement restitué.

Article 14 – Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre, après épuisement des voies amiables, à l'appréciation des tribunaux compétents de Nantes, la loi applicable étant la loi Française.

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour **Le Théâtre**

Pour le Maire
Dominique LE PAPE
Adjointe à la culture, au patrimoine et au jumelage

Pour **Le Grand T**

Marie BELLEVILLE
Directrice administrative et financière

Le Grand — T

Marie Belleville
Directrice administrative et financière

ANNEXE N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Grand T – EPCC
68 rue du Général Buat
CS 30111 44001 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.51.88.25.25 – Mail : renaudin@leGrandT.fr
SIRET : 798 868 717 000 17 - Code APE : 9001Z
TVA Intracommunautaire : FR 03 798 868 717
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004116 / 004118 / 004119
Représenté par sa directrice administrative et financière, **Marie Belleville**
Et ci-après dénommé **Le Grand T**

et

La Ville de Pornichet
Hôtel de Ville – 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 Pornichet
Numéro de S.I.R.E.T : 214 401 325 000 11 - Code APE/NAF : 8411 Z
N° TVA Intracommunautaire FR 912 144 013 25
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004530 / 004541 / 004542 du 24/07/2020 accordées à L. CHOHIN d par délégation.
Représentée par son Maire, Monsieur **Jean-Claude PELLETEUR**,
Et ci-après dénommée **Le Théâtre**

Objet : Programmation hors coréalisation

- **Spectacle : « Simple » - un projet de Ayelen Parolin - RUDA**
- **Date de représentation : Jeudi 12 décembre 2024 à 20h**

Article 1 – Sommes dues par Le Grand T au Théâtre

La recette globale de billetterie TTC encaissée par **Le Grand T** (abonnement) est intégralement reversée au **Théâtre.**

Accompagné du bordereau de recettes et après téléchargement de la facture correspondante via le portail Chorus Pro ou réception de la facture, le montant dû par **Le Grand T** sera versé par virement sur le compte du **Théâtre.**

Coordonnées bancaires du Théâtre :

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	44000	00002000826	25	TPNANTES

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Indentifier Code)
FR76	1007	1440	0000	0020	0082	625	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE QUAI DES ARTS PORNICHET REGIE DE RECETTES

Article 2 – Sommes dues par Le Théâtre au Grand T

- **Le Théâtre** s'acquittera du minimum garanti contractuel lié à la représentation tout public, soit **1 représentation x 450 places x 65% x 10€ = 2.925,00 € TTC.**

Le taux de TVA applicable est de 2,1% ou 5,5% (plus de 140 représentations) pour les minimums garantis assimilés à des recettes de billetterie.

Le montant dû au **Grand T** interviendra par virement sur **le compte EPCC du Grand T** au plus tard huit jours après téléchargement de la facture correspondante via le portail Chorus Pro ou réception de la facture.

Coordonnées bancaires du Grand T

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N compte	Clé	Domiciliation
10071	44000	00001002358	69	TPNANTES

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 | 1007 | 1440 | 0000 | 0010 | 0235 | 869

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte
EPCC LE GRAND T THEATRE DE LOIRE
ATLANTIQUE AGENCE COMPTABLE
68 84 RUE DU GAL BUAT BP 30111
44001 NANTES CEDEX 01 - FRANCE

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour **Le Théâtre**

Pour le Maire
Dominique LE PAPE
Adjointe à la culture, au patrimoine et au jumelage

Pour **Le Grand T**

Marie BELLEVILLE
Directrice administrative et financière

Le Grand — T

Marie Belleville
Directrice administrative et financière

ANNEXE N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Grand T – EPCC
68 rue du Général Buat
CS 30111 44001 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.51.88.25.25 – Mail : renaudin@leGrandT.fr
SIRET : 798 868 717 000 17 - Code APE : 9001Z
TVA Intracommunautaire : FR 03 798 868 717
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004116 / 004118 / 004119
Représenté par sa directrice administrative et financière, **Marie Belleville**
Et ci-après dénommé **Le Grand T**

et

La Ville de Pornichet
Hôtel de Ville – 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 Pornichet
Numéro de S.I.R.E.T : 214 401 325 000 11 - Code APE/NAF : 8411 Z
N° TVA Intracommunautaire FR 912 144 013 25
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004530 / 004541 / 004542 du 24/07/2020 accordées à L.CHOHIN par délégation.
Représentée par son Maire, Monsieur **Jean-Claude PELLETEUR**,
Et ci-après dénommée **Le Théâtre**

Objet : Programmation hors coréalisation

- **Spectacle : « Grand Pays » – Idée originale Nolwenn Le Doth et Anna Pabst – Texte de Faustine Noguès / Collectif Le Bleu d'Armand**
- **Date de représentation : Mardi 4 février 2025 à 20h**

Article 1 – Sommes dues par Le Grand T au Théâtre

La recette globale de billetterie TTC encaissée par **Le Grand T** (abonnement) est intégralement reversée au **Théâtre.**

Accompagné du bordereau de recettes et après téléchargement de la facture correspondante via le portail Chorus Pro ou réception de la facture, le montant dû par **Le Grand T** sera versé par virement sur le compte du **Théâtre**.

Coordonnées bancaires du Théâtre :

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	44000	00002000826	25	TPNANTES

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Indentifier Code)
FR76	1007	1440	0000	0020	0082	625	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE QUAI DES ARTS PORNICHET REGIE DE RECETTES

Article 2 – Sommes dues par Le Théâtre au Grand T

Le Théâtre s'acquittera du minimum garanti contractuel lié aux représentations, soit **1 représentation x 450 places x 65% x 10€ = 2.925,00 € TTC.**

Le taux de TVA applicable est de 2,1% ou 5,5% (plus de 140 représentations) pour les minimums garantis assimilés à des recettes de billetterie.

Le montant dû au **Grand T** interviendra par virement sur **le compte EPCC du Grand T** au plus tard huit jours après téléchargement de la facture correspondante via le portail Chorus Pro ou réception de la facture.

Coordonnées bancaires du Grand T

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N compte	Clé
10071	44000	00001002358	69

Domiciliation
TPNANTES

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 | 1007 | 1440 | 0000 | 0010 | 0235 | 869

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte
EPCC LE GRAND T THEATRE DE LOIRE
ATLANTIQUE AGENCE COMPTABLE
68 84 RUE DU GAL BUAT BP 30111
44001 NANTES CEDEX 01 · FRANCE

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour **Le Théâtre**

Pour le Maire
Dominique LE PAPE
Adjointe à la culture, au patrimoine et au jumelage

Pour **Le Grand T**

Marie BELLEVILLE
Directrice administrative et financière

Le Grand — T

Marie Belleville
Directrice administrative et financière

ANNEXE N°3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Grand T – EPCC
68 rue du Général Buat
CS 30111 44001 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.51.88.25.25 – Mail : renaudin@leGrandT.fr
SIRET : 798 868 717 000 17 - Code APE : 9001Z
TVA Intracommunautaire : FR 03 798 868 717
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004116 / 004118 / 004119
Représenté par sa directrice administrative et financière, **Marie Belleville**
Et ci-après dénommé **Le Grand T**

et

La Ville de Pornichet
Hôtel de Ville – 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 Pornichet
Numéro de S.I.R.E.T : 214 401 325 000 11 - Code APE/NAF : 8411 Z
N° TVA Intracommunautaire FR 912 144 013 25
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004530 / 004541 / 004542 du 24/07/2020 accordées à L CHOHIN par délégation.
Représentée par son Maire, Monsieur **Jean-Claude PELLETEUR**,
Et ci-après dénommée **Le Théâtre**

Objet : Programmation hors coréalisation

- **Spectacle : « Starting block » - Une création de La Collective Ces Filles-là**
- **Date de représentation : Vendredi 14 mars 2025 à 20h30**

Article 1 – Sommes dues par Le Grand T au Théâtre

La recette globale de billetterie TTC encaissée par **Le Grand T** (abonnement) est intégralement reversée au **Théâtre.**

Accompagné du bordereau de recettes et après téléchargement de la facture correspondante via le portail Chorus Pro ou réception de la facture, le montant dû par **Le Grand T** sera versé par virement sur le compte du **Théâtre**.

Coordonnées bancaires du Théâtre :

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	44000	00002000826	25	TPNANTES

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Indentifier Code)
FR76	1007	1440	0000	0020	0082	625	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE QUAI DES ARTS PORNICHET REGIE DE RECETTES

Article 2 – Sommes dues par Le Théâtre au Grand T

Le Théâtre s'acquittera du minimum garanti contractuel lié aux représentations, soit **1 représentation x 180 places x 65% x 10€ = 1.170,00€ TTC.**

Le taux de TVA applicable est de 2,1% ou 5,5% (plus de 140 représentations) pour les minimums garantis assimilés à des recettes de billetterie.

Le montant dû au **Grand T** interviendra par virement sur **le compte EPCC du Grand T** au plus tard huit jours après téléchargement de la facture correspondante via le portail Chorus Pro ou réception de la facture.

Coordonnées bancaires du Grand T

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N compte	Clé	Domiciliation
10071	44000	00001002358	69	TPNANTES

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1440	0000	0010	0235	869

BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1

Titulaire du compte
EPCC LE GRAND T THEATRE DE LOIRE
ATLANTIQUE AGENCE COMPTABLE
68 84 RUE DU GAL BUAT BP 30111
44001 NANTES CEDEX 01 - FRANCE

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour **Le Théâtre**

Pour le Maire
Dominique LE PAPE
Adjointe à la culture, au patrimoine et au jumelage

Pour **Le Grand T**

Marie BELLEVILLE
Directrice administrative et financière

Le Grand — T

Marie Belleville
Directrice administrative et financière

ANNEXE N°4 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Grand T – EPCC
68 rue du Général Buat
CS 30111 44001 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.51.88.25.25 – Mail : renaudin@leGrandT.fr
SIRET : 798 868 717 000 17 - Code APE : 9001Z
TVA Intracommunautaire : FR 03 798 868 717
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004116 / 004118 / 004119
Représenté par sa directrice administrative et financière, **Marie Belleville**
Et ci-après dénommé **Le Grand T**

et

La Ville de Pornichet
Hôtel de Ville – 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 Pornichet
Numéro de S.I.R.E.T : 214 401 325 000 11 - Code APE/NAF : 8411 Z
N° TVA Intracommunautaire FR 912 144 013 25
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004530 / 004541 / 004542 du 24/07/2020 accordées à L. CHOHIN par délégation.
Représentée par son Maire, Monsieur **Jean-Claude PELLETEUR**,
Et ci-après dénommée **Le Théâtre**

Objet : Cotisation d'adhésion au Réseau des Programmateurs de Loire-Atlantique (RIPLA)

La participation au RIPLA repose sur une adhésion saisonnière versée au **Grand T** par **Le Théâtre** selon un barème calculé en fonction de la masse financière du partenaire *(Source : DGCL, 2016 et Insee, Recensement de la population, 2014 – Population légale en vigueur au 1er janvier 2017)*

Masse Financière	Taux	Cotisation
Moins de 1 000 000€	30%	450 €
Entre 1 000 000€ et 1 500 000€	40%	600 €
Entre 1 500 001€ et 2 000 000€	50%	750 €
Entre 2 000 001€ et 3 000 000€	60%	900 €
Entre 3 000 001€ et 5 000 001€	70%	1 050 €
Entre 5 000 001€ et 7 000 000€	80%	1 200 €
Entre 7 000 001€ et 9 000 000€	90%	1 350 €
Plus de 9 000 000€	100%	1 500 €

Par son adhésion, **Le Théâtre** s'engage à respecter les principes du RIPLA qui visent à favoriser la diffusion et la création artistique sur la Loire-Atlantique, mais aussi développer les résidences d'artistes, les projets participatifs et l'éducation artistique et culturelle en Loire-Atlantique par :

- La mutualisation des moyens financiers, techniques et humains afin de faire ensemble ce qu'on ne ferait pas tout seul (risque artistique, coûts élevés).
- Le soutien aux compagnies départementales et régionales.
- La garantie aux habitants d'une offre artistique de haut niveau qui participe à l'attractivité des territoires.
- L'intégration, dans le cadre des Projets Culturels de Territoire (PCT) initiés par le Département, de projets imaginés à l'échelle d'un territoire, qui conjuguent spectacles, résidences, participation des habitants et actions culturelles.
- Le développement d'actions de médiation et d'un travail de proximité visant à toucher un public non initié.
- Les dispositifs *T au Théâtre !* avec les communes ou communautés de communes.
- Le développement d'initiatives territoriales pour favoriser la circulation des publics.

Pour la saison 2024/2025, la cotisation du **Théâtre** s'élève à : **1.500,00 € TTC**.

Le montant dû au **Grand T** interviendra par virement sur **le compte EPCC du Grand T** au plus tard huit jours après téléchargement de la facture correspondante via le portail Chorus Pro ou réception de la facture.

Coordonnées bancaires du Grand T

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N compte	Clé	Domiciliation
10071	44000	00001002358	69	TPNANTES

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 | 1007 | 1440 | 0000 | 0010 | 0235 | 869

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte
EPCC LE GRAND T THEATRE DE LOIRE
ATLANTIQUE AGENCE COMPTABLE
68 84 RUE DU GAL BUAT BP 30111
44001 NANTES CEDEX 01 - FRANCE

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour **Le Théâtre**

Pour le Maire
Dominique LE PAPE
Adjointe à la culture, au patrimoine et au jumelage

Pour **Le Grand T**

Marie BELLEVILLE
Directrice administrative et financière

Le Grand — T

Marie Belleville
Directrice administrative et financière

ANNEXE N°5 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Grand T – EPCC
68 rue du Général Buat
CS 30111 44001 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.51.88.25.25 – Mail : renaudin@leGrandT.fr
SIRET : 798 868 717 000 17 - Code APE : 9001Z
TVA Intracommunautaire : FR 03 798 868 717
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004116 / 004118 / 004119
Représenté par sa directrice administrative et financière, **Marie Belleville**
Et ci-après dénommé **Le Grand T**

et

La Ville de Pornichet
Hôtel de Ville – 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 Pornichet
Numéro de S.I.R.E.T : 214 401 325 000 11 - Code APE/NAF : 8411 Z
N° TVA Intracommunautaire FR 912 144 013 25
Licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2020-004530 / 004541 / 004542 du 24/07/2020 accordées à L. CHOHIN par délégation.
Représentée par son Maire, Monsieur **Jean-Claude PELLETEUR**,
Et ci-après dénommée **Le Théâtre**

Objet : Cotisation au Fonds Ripla pour la création et la diffusion artistique

Afin de consolider le travail en réseau des salles du département de Loire-Atlantique, de favoriser la mise en commun des moyens de production qu'elles accordent aux équipes artistiques départementales et de soutenir la diffusion des spectacles coproduits, le RIPLA (Réseau d'Information des Programmateurs de Loire-Atlantique) met un œuvre un dispositif pour soutenir, de façon mutualisée, la création et la diffusion artistique des compagnies du Département de Loire-Atlantique : le **Fonds pour la création et la diffusion artistique.**

Ce fonds est financé par l'ensemble des membres du RIPLA proportionnellement au budget artistique des salles et selon le principe ci-dessous :

- 400€ par an pour les salles ayant un budget artistique (cachet, hébergement, repas, voyage, transport, frais technique et droits d'auteur) inférieur à 50.000€.
- 600€ par an pour les salles ayant un budget artistique (cachet, hébergement, repas, voyage, transport, frais technique et droits d'auteur) supérieur à 50.000€.

Les principes du **Fonds pour la création et la diffusion artistique** reposent sur :

⇨ Une cotisation annuelle versée au Grand T par les salles au mois de janvier de chaque année.
⇨ Le choix collégial par l'ensemble des membres du Ripla **d'un seul projet artistique par saison** lors de la réunion annuelle de programmation en novembre.
⇨ Une charte signée par l'ensemble des membres du RIPLA support de leurs engagements en faveur de la création et de la diffusion artistique.

Pour la saison 2024/2025, la cotisation du **Théâtre** s'élève à : **600,00 € HT, soit 633,00 € TTC** (TVA à 5.5%).

Le montant dû au **Grand T** interviendra par virement sur **le compte EPCC du Grand T** au plus tard huit jours après téléchargement de la facture correspondante via le portail Chorus Pro ou réception de la facture.

Coordonnées bancaires du Grand T

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N compte	Clé	Domiciliation
10071	44000	00001002358	69	TPNANTES

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 | 1007 | 1440 | 0000 | 0010 | 0235 | 869

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte
EPCC LE GRAND T THEATRE DE LOIRE
ATLANTIQUE AGENCE COMPTABLE
68 84 RUE DU GAL BUAT BP 30111
44001 NANTES CEDEX 01 - FRANCE

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour **Le Théâtre**

Pour le Maire
Dominique LE PAPE
Adjointe à la culture, au patrimoine et au jumelage

Pour **Le Grand T**

Marie BELLEVILLE
Directrice administrative et financière

Le Grand — T

Marie Belleville
Directrice administrative et financière

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DELIB_24_05_20**
Objet :	**20.Quai des Arts – Saison 2024/2025 – Convention de partenariat entre l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Le Grand T et la Ville de Pornichet – Approbation et autorisation de signature**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.3 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20240529-DELIB_24_05_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20240529-DELIB_24_05_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 20_QDA_convention Gd T.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	172.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 20. Convention Grand T.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_20-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	739.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2024 à 15h04min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2024 à 15h04min23s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	4 juin 2024 à 15h04min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2024 à 15h04min30s	Reçu par le MI le 2024-06-04